

**20211005\_DL\_06**

**OBJET :**

Election d'une commission  
de Délégation de Service  
Public

**Date de convocation :**

23 septembre 2021

**Date de séance :**

**05 octobre 2021**

**Date d'affichage :**

20 octobre 2021

**Membres en exercice : 46**

**Membres présents : 23**

**Membres votants : 28**

**ABSENTS : cf. PVS**

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET, Président.

**Etaient présents :** M. BEAUFILS Christian, M. BEAUMONT Joël, M. BIHET Arnaud, M. BODIOU Thierry, M. DE JENLIS Hubert, M. DECLE Paul-Eric, M. DEFRANCE Hervé, Mme DELETRE Margaux, M. DELFOSSE Jean-Philippe, M. DESCHAMPS-DERCHEU Thierry, M. DURIEUX François, M. FAUVET Frédéric, M. FRION Fabrice, M. GEST Alain, M. JACOB Claude, M. LEBRUN Christian, M. LEFEBVRE Julien, Mme LHOMME Brigitte, Mme MAILLE-BARBARE Françoise, M. MASSET Jacques, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, M. VARLET Philippe

**Secrétaires de séance :** Mme DELETRE Margaux et M. DECLE Paul-Eric

**Pouvoirs :**

Monsieur PENAUD Guy donne pouvoir à Madame Margaux Delétré

Monsieur MAROTTE donne pouvoir à M. BEAUMONT

Madame Josiane HEROUART donne pouvoir à Monsieur DESCHAMPS-DERCHEU Thierry

Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur Alain GEST

Monsieur WALIGORA Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE Jean-Philippe

*Entendu le rapport de Monsieur le Président,*

**LE COMITE SYNDICAL**

- Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission de Délégation de Service Public est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant que le Comité syndical décide à l'unanimité de procéder à une élection à main levée

**DECIDE**

De procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission à caractère permanent chargée de suivre la convention de Délégation de Service Public.

Se présentent pour être membres titulaires et membres suppléants de la pr

présente commission :



Après l'approbation par l'ensemble des votants, il est ensuite procédé au vote à main levée :

- Nombre de votants : 28
- Suffrages exprimés : 83
- Ainsi répartis : une seule liste

Sont ainsi déclarés élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Le Président</b>	
1 – Mme DELETRE	1 – M. FAUVET
2 – M. GEST	2 – M. DELFOSSE
3 – Mme. LHOMME	3 – Mme ROY
4 – Mme MAILLE-BARBARE	4 – M. LEFEBVRE
5 – M. PARSIS	5 – M. PAYEN

pour faire partie avec la personne habilitée à signer les marchés passés par le syndicat mixte, Président, de la commission à caractère permanent chargée de suivre la convention de Délégation de Service Public.

Le quorum est constitué par la présence de 3 membres et du président qui est obligatoirement membre, ou son représentant. Les membres suppléants peuvent remplacer tout membre titulaire absent.